

DEMANDE D'AUTORISATION PERMANENTE D'ACCES AUX DECHETERIES

POUR LES VEHICULES HORS GABARIT

La déchèterie est un service réservé exclusivement aux particuliers possédant un véhicule de 2m de haut maximum et d'un poids en pleine charge de 3.5 T maximum (article 4 du règlement des déchèteries). Ce dispositif a pour objectif principal d'interdire l'accès des professionnels et travailleurs non déclarés aux déchèteries. Comme vous êtes un usager non professionnel, une attestation provisoire vous a été accordée. Si vous souhaitez obtenir une autorisation exceptionnelle permanente, merci de prendre contact :

Avec la Direction Déchets-Propreté de Brest métropole au **02 98 34 32 10**

5 rue Ferdinand de Lesseps à Brest

Merci de votre compréhension.

